

allemaal na aan het hart.

De Burgemeester.- We onderzoeken momenteel samen met het parket welke andere mogelijkheden er nog zouden zijn op het vlak van administratieve boetes. Daarnaast hebben we de indruk dat de boetes soms te klein zijn om echt indruk te maken en de zaken te veranderen. We zijn, zoals iedereen in België, uiteraard gebonden aan de wetgeving op het vlak van administratieve boetes. Wij pleiten voor een aanpassing van die boetes naargelang van de woonwijk. Vandaar dat het idee over bepaalde zones van mevrouw Nagy ons interessant lijkt. Dat moet uiteraard gebeuren in samenwerking met het parket.

Question orale de Mme Nagy concernant « le suivi de l'entretien et de la gestion du Parc de Bruxelles »

Mme Nagy.- Lors du Conseil communal du 28 février 2011, j'ai eu l'occasion de vous interroger sur l'entretien et la gestion du Parc de Bruxelles.

La période estivale bat son plein. Mais force est de constater que pour le Bruxellois et pour le touriste ou le navetteur, il n'est pas aussi agréable que souhaité de s'installer un moment dans le Parc de Bruxelles afin de profiter du beau temps. En effet, celui-ci n'offre quasiment plus de pelouses et l'état des bancs s'est encore fort détérioré. La propreté est loin d'être l'apanage du parc. Les talus sont pauvres en végétaux, et l'un des bassins ne fonctionne pas. J'aimerais dès lors vous poser une série de questions.

En février, vous me parliez de sensibiliser les usagers du parc à l'utilisation des chemins. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles mesures ont-elles été prises dans ce sens ? Quels en sont les résultats ?

Un montant de 25.000 € était évoqué pour la réparation des pelouses du parc. Ce budget a-t-il été mis à profit ? Dans l'affirmative, quels procédés sont utilisés et dans quel délai seront-ils opérationnels ?

Pouvez-vous, en ce mois de juin 2011, nous présenter les chiffres quant au nombre de manifestations organisées dans le Parc de Bruxelles cette année ?

Quels sont les dispositifs mis en place pour réduire les dégâts occasionnés par ces manifestations ?

Les services des espaces verts rénovent le mobilier urbain des parcs durant la bonne saison, c'est-à-dire de mars à septembre, d'après votre réponse datant du 28 février. Est-il donc prévu qu'ils réalisent ce travail dans le Parc de Bruxelles cet été ?

Vous évoquiez l'assermentation d'agents du service des espaces verts afin de constater les infractions en matière de propreté. Qu'en est-il ? Combien d'infractions ont-elles été constatées à ce jour ? Quelles sont les sanctions encourues ?

Quelle a été la réaction de la direction des Monuments et Sites à la proposition que vous formuliez en février d'implanter une haie de ribes alpinum doublée d'une bande de gazon de 50 cm de large ? Qu'en est-il de notre suggestion de planter du lierre comme couvre-sol afin de réduire l'érosion et le désherbage ? Dans quels délais les bosquets et talus du Parc de Bruxelles seront-ils réaménagés ?

Les alternatives concernant le choix et la taille des arbustes ont-elles été acceptées par la direction des Monuments et Sites ? Dans l'affirmative, lesquelles et dans quels délais seront-elles mises en place ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Je remercie Mme Nagy pour sa ténacité et pour sa fidélité au Parc de Bruxelles. Voici les éléments de réponse à ses différentes questions :

- La détérioration des pelouses par les joggeurs. Comme je l'ai déjà annoncé lors de votre précédente interpellation, une campagne de sensibilisation a été préparée afin de stopper le jogging sur les pelouses. Elle aura lieu dans les prochaines semaines. Concrètement, de petites barrières seront placées aux abords des pelouses. En même temps, le service placera des panneaux rappelant

l'interdiction de courir sur lesdites pelouses.

- La réparation des pelouses. La réfection des pelouses est effectivement planifiée. Nous commencerons par la pelouse centrale (allée des Palais) donnant vers la place des Palais. Elle sera entièrement ressemée jusqu'au bassin octogonal par le service des espaces verts, cela après les événements majeurs prévus cet été (défilé du 21 juillet, fête de la Musique), soit en septembre 2011. Comme je vous l'avais communiqué en février, il est surtout important d'adopter une approche préventive pour limiter les dégâts. C'est pourquoi nous réduisons au maximum les occupations des pelouses et, surtout, l'ampleur des événements organisés dans le parc. Et si, malgré toutes ces mesures préventives, des dégâts sont occasionnés, j'ai demandé à mon service d'exiger que la réparation des zones abîmées soit à la charge des responsables des nuisances (augmentation des cautions et redevances).

- Le nombre de manifestations en 2011. Depuis le début de cette année 2011, 24 événements ont été organisés dans le Parc de Bruxelles. D'ici la fin de l'année, ce chiffre oscillera autour de 45 ou 46 manifestations, au lieu de 80 pour les années passées. Ce chiffre n'est pas encore définitif, mais vous constatez que nous tendons vers une réduction du nombre d'événements dans le parc.

Je tiens à rappeler que la grande majorité des manifestations se traduisent par des occupations « légères » : joueur de cornemuse, promenades contées, petits concerts au kiosque, etc. Je rappelle également que pour chaque manifestation autorisée, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour la protection du parc : étude de la disposition des infrastructures et du public, utilisation de dispositifs de protection, obligation d'installer les infrastructures dans des endroits qui ne souffriront pas du poids des installations.

- La détérioration du mobilier urbain nous pose d'énormes difficultés. La réparation et la remise en peinture des bancs du kiosque sont planifiées. Ces opérations nécessiteront 3 à 4 semaines de travail, pour 2 hommes à temps plein.

- Assermentation des agents des espaces verts. Vous le savez, la propreté dans les parcs est un combat de chaque instant, vu l'incivilité des utilisateurs qui ne fait qu'amplifier. Comme je vous l'ai dit précédemment, nous avons entrepris des démarches en vue d'assermenter nos agents des espaces verts pour qu'ils puissent constater les infractions en matière de propreté. Cela prend du temps, car une coordination est nécessaire pour permettre aux différents services de la Ville d'harmoniser les règles en matière d'assermentation des agents.

- Propositions soumises à la direction des Monuments et des Sites relatives à la plantation de lierre sur les talus. Je l'admets, nous avons pris du retard dans ce dossier. Le service des espaces verts prépare une proposition détaillée de plantation sur plan pour la soumettre à l'avis de la DMS.

- Les bassins. La vidange des bassins étant gérée par le département de l'urbanisme, je laisserai la parole à mon collègue M. Ceux.

En conclusion, je peux vous assurer, madame Nagy, que nous mettons tout en œuvre pour protéger et embellir le parc. Des étudiants et ALE sont engagés pendant l'été pour assurer la propreté des lieux. Le Collège est très sensible à toutes vos remarques et j'espère que les résultats seront à la hauteur de vos espérances.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Le moteur actionnant la fontaine du bassin a été commandé. Nous en avons d'ailleurs commandé deux, tant les actes de vandalisme auxquels nous sommes confrontés sont nombreux. Ainsi, madame Lemesre, les fontaines du square Ambiorix ont fait l'objet d'un nouveau vol : tous les filtres et autres pièces en aluminium ont été dérobés pour être revendus.

Madame Nagy, voici quelques exemples d'interventions effectuées au Parc de Bruxelles, parmi une multitude d'autres : remise en place du portillon du kiosque en novembre 2010 (1.400 €), remise en place d'une pièce de la fontaine après une tentative de vol en février 2011 (2.800 €), autres entretiens de ladite fontaine (1.500 €), fixation des bustes d'empereur sur les socles, etc.

Mme Nagy.- Je remercie le Collège pour l'attention qu'il porte à mes suggestions et, surtout, à l'entretien du Parc de Bruxelles. Je suis étonnée de ce que le règlement d'utilisation du parc n'est affiché nulle part. Il faudrait y remédier. En ce qui concerne les pelouses, je comprends que les mesures ne puissent pas être prises dans l'immédiat. Ce que j'attends du Collège, c'est un entretien régulier du parc qui évite d'en arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui. En ce qui concerne les événements organisés au parc, je serais heureuse d'en connaître la liste. Je m'étonne toutefois que des manifestations exigeant de grosses installations, notamment musicales, puissent se tenir dans le parc, car ce lieu ne s'y prête pas. Prenons le cas des « apéros urbains ». Aussi sympathiques soient-ils, ils exigent des installations avec des niveaux sonores extrêmement élevés. Pourquoi organiser de tels événements dans le Parc de Bruxelles ?

J'espère que la question de l'assermentation des agents sera rapidement réglée. Il y a trois semaines, j'ai constaté, à nouveau, la présence, durant trois jours, d'un camion dans l'enclos de compostage.

Il serait bon que vous disposiez d'un calendrier d'entretien pour le parc afin d'éviter les dégradations.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- Dans le cadre du Summer Festival, nous avons payé les frais que le service des espaces verts nous avait réclamés. Mais je reste favorable à ce que des événements se déroulent dans le parc. Pour rappel, lorsque le groupe ECOLO était dans la majorité, c'est à son initiative que les « soirées gazon » avaient été organisées... Je vous demande un peu de cohérence. Ces soirées accueillait 2.000 personnes sur fond de musique électronique ! Toutefois, les événements organisés dans le parc doivent être adaptés, je l'admets. Lorsque nous avons organisé les soirées électroniques, jusqu'à 5 heures du matin, les Bruxellois ont plutôt apprécié. La question est de savoir si nous souhaitons animer ce lieu, mais avec les problèmes d'entretien et les frais que

cela peut entraîner.

M. Mampaka, échevin.- Je précise que c'est un problème technique qui nous a empêchés, momentanément, d'afficher les règlements dans tous les espaces publics de la Ville. Nous devons y remédier.

Question orale de Mme Nagy concernant « l'évaluation de la mise en œuvre de la zone 30 »

Mme Nagy.- Lors du Conseil communal du 10 janvier 2011, je vous ai interrogé sur le bilan de la mise en œuvre de la zone 30 dans le Pentagone. Je m'inquiétais de ne pas constater de profondes modifications de la vitesse de circulation dans ces quartiers depuis son entrée en vigueur, le 16 septembre 2010.

J'évoquais un dispositif impliquant une campagne de sensibilisation, d'accompagnement et d'information, un système de radars préventifs et, enfin, une évaluation de la mesure de mise en zone 30. Vous m'aviez répondu qu'un bilan ne serait pas dressé avant six mois. J'aimerais dès lors connaître les résultats de cette évaluation. Quels sont les remarques positives et les écueils mis en évidence ?

Quels sont les résultats de fonctionnement du placement des radars préventifs ?

Quelle est la vitesse moyenne enregistrée ? Ces radars seront-ils être remplacés par de vrais radars ?

Des mesures de répression ont-elles été prises ? Dans l'affirmative, à combien s'élève le nombre de procès-verbaux dressés pour dépassement de la vitesse autorisée ?

Quelle est la liste des aménagements complémentaires à réaliser suite au bilan ?

Quels seront les aménagements spécifiques mis en place afin de favoriser le respect de la zone 30 ?

Une nouvelle campagne de sensibilisation est-elle prévue ? Le montant de 10.000 € prévu à cet effet a-t-il été utilisé ? Dans l'affirmative, quels sont les procédés de sensibilisation mis en place ?